



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Février 2017



VILLE DE GUIPAVAS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
&
PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2016-2020

Envoyé en préfecture le 24/01/2017
Reçu en préfecture le 24/01/2017
Affiché le
ID : 029-212900757-20170124-DEL20170105-DE

LE PLAN DU DOCUMENT

PAGE DE GARDE

TABLE DES MATIERES

page : 1

INTRODUCTION

pages : 2/3

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020

Pages : 4/6

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

- 1) Un contexte général de rigueur
- 2) Statistiques générales
- 3) Situation financière
- 4) Les orientations budgétaires par mission pour 2017

page : 7

pages : 8/18

pages : 19/30

pages : 31/46

CONCLUSION

page : 47

INTRODUCTION

Si l'action des collectivités locales est essentiellement conditionnée par le vote de leur Budget annuel, leur cycle budgétaire est par ailleurs rythmé par de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle. Ce débat s'appuie sur un document.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du Budget ait lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. En application de cet article du CGCT, le document d'orientations budgétaires 2017 s'accompagne du projet de programme pluriannuel d'investissement 2016-2020, lequel présente les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluriannuelle. Mais, par-delà ses aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations municipales et leur impact sur la situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité.

L'architecture générale du rapport d'orientations budgétaires permet une lecture comparative avec les éditions des années antérieures, notamment pour les données statistiques.

Les orientations budgétaires pour 2017 et, s'agissant des dépenses d'investissement pour la période 2017-2020, découlent de l'audit réalisé au printemps 2014 par la société d'expertise des finances locales et de conseil « Ressources Consultants Finances ». Le résultat de cette analyse rétrospective et prospective a fait ressortir deux problèmes concomitants : une forte augmentation de l'endettement de la commune entre 2012 et 2014, donc de l'annuité de la dette pour cette période, et une forte baisse des dotations de l'Etat depuis 2014. Une gestion rigoureuse des crédits publics s'est imposée pour conserver une capacité d'investissement et assurer des services communaux de qualité sans augmentation de la fiscalité.

Le dynamisme de la commune reste un atout à préserver, en facilitant l'accueil et le développement des activités, tout en s'engageant au sein de Brest métropole et du Pays de Brest.

Envoyé en préfecture le 24/01/2017
Reçu en préfecture le 24/01/2017
Affiché en mairie le 24/01/2017
ID=020212000757-20170124-DEL20170105-DE

Avant de présenter la situation financière de la ville, il est rappelé le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les discussions budgétaires au titre de l'année 2017. Le rapport d'orientations budgétaires 2017 est donc organisé autour des quatre grandes parties suivantes :

- le contexte général,
- les données statistiques,
- l'analyse de la situation financière,
- les perspectives: orientations budgétaires pour 2017.

Afin d'inscrire ces éléments d'information et d'analyse dans une perspective pluriannuelle, le rapport d'orientations budgétaires 2017 est précédé du projet de programme pluriannuel d'investissement 2016-2020. Au cours de l'année 2016, ce programme a été modifié. La mouture 2017 tient compte des modifications intervenues et de leur impact budgétaire.

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020

Le total des investissements, hors remboursement du capital de la dette, s'élève au 31 décembre 2016 à 9 845 150 € et se décompose de la manière suivante : 3 468 539 € pour les investissements récurrents (entretien du patrimoine, acquisitions de matériel...) et de 6 376 611 € pour les projets. Le montant initial se trouve à ce jour revalorisé de 1 146 150 € par rapport au choix arrêté au 1^{er} janvier 2016 du fait de l'inscription 400 000 € en 2017 pour l'acquisition d'un terrain et de l'évolution du projet de la salle Jean Kergoat (+ 731 000 €) entre 2016 et 2018. Ce dernier a été revu pour tenir compte des réels besoins mais aussi des subventions possibles notamment en matière d'économies d'énergie (montant estimé à 360 000 €). La clause de révision programmée fin 2017 permettra de se rapprocher du scénario retenu à la suite de l'audit et de la prospective établie par le cabinet Ressources Consultants Finances (RCF). Les travaux récurrents seront impactés sur la période 2017/2020 de 658 120 € par les travaux obligatoires de mises aux normes en matière d'accessibilité. La réalisation de sanitaires au Douvez sera prise en charge par Brest métropole.

A l'enveloppe budgétaire globale du Programme Pluriannuel d'Investissement, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette. Le niveau du remboursement du capital de la dette d'ici 2020 est conditionné par :

- l'encours de dette existant à ce jour : celui-ci déclenchera un remboursement de capital de 3 895 170 € pour la période 2016-2020,
- les nouveaux emprunts sur la période 2017-2020.

L'objectif de maîtrise des dépenses tient compte de deux contraintes qui n'existaient pas il y a encore quelques années :

- le poids d'une dette jeune (contractée pour l'essentiel entre 2011 et 2014) et toujours élevée, en dépit du non recours à l'emprunt en 2015 et 2016. Ce qui est consacré au remboursement du capital de la dette ne peut pas l'être au financement de nouveaux projets,
- le cumul de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat s'élève au 31 décembre 2016 à 1 082 189 € et devrait avoisiner à la fin du mandat les quatre millions d'euros.

Cette perte importante de recettes pèsera lourdement sur le niveau d'épargne nette de la commune, donc sur l'autofinancement.

Par ailleurs, il faut noter que, par mesure de précaution, ce scénario n'intègre pas des recettes d'investissement potentielles qui, au stade actuel de programmation, ne peuvent pas être calculées avec précision ni même garanties. Celles-ci seront systématiquement recherchées :

- les subventions d'équipement (département, Région, Etat, CAF, fonds européens...),
- les produits de cessions.

Ces recettes permettraient soit de réduire le recours à l'emprunt et d'accélérer le désendettement de la commune, soit de répondre à des besoins d'investissement complémentaires.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissement, détaillé ci-après, prend en compte à la fois de nouveaux équipements et des travaux d'amélioration des équipements existants.

Donner la priorité à des dépenses de projets pour des opérations de rénovation lourde et/ou d'amélioration des équipements existants répond à la fois à un objectif politique et à une nécessité de l'époque. Ainsi, seront prises en compte la rationalisation de l'usage des équipements, la recherche d'économies d'énergie, la mutualisation des utilisations afin de contenir autant que possible les surfaces du patrimoine communal, dans le souci de maîtriser ici aussi les dépenses de fonctionnement (énergie, eau, nettoyage) et l'amélioration de l'accessibilité.

Il est à noter que les équipements à usage sportif sont également mis à la disposition et utilisés par le monde associatif et scolaire de la commune.

Une clause de révision fin 2017

Un PPI donne de la visibilité à moyen terme : il permet de se fixer un cap. Une clause de révision à mi-parcours du mandat n'en est pas moins utile pour s'adapter aux variations possibles des financements extérieurs, des nouvelles réglementations contraignantes ou encore des opportunités.

PPI 2016 - 2020 - ACTUALISE AU 1er JANVIER 2017

ANNEES / réalisés-prévisionnels	AFFAIRES SCOLAIRES	MONTANT	AFFAIRES CULTURELLES	MONTANT	JEUNESSE - ENFANCE	MONTANT	SPORTS	MONTANT	DIVERS 0-20	MONTANT	TOTAL GLOBAL	TRVX RECUR-RENTS	TOTAL INVESTISSEMENT	
2016 / Montants réalisés							Parking J.Kergoat-soldé	166 795 €			166 795,00 €			
							Vestiaires Kerlaurent hors boulodrome*	92 178 €			92 178,00 €			
							Vélodrome HMN - éclairage-soldé	61 158 €			61 158,00 €			
							Piste BMX : réfection-soldé	161 645 €			161 645,00 €			
							Réalisation ves-tiaires Pontamé	74 704 €			74 704,00 €			
							Travaux salle Jean Kergoat	26 831 €			26 831,00 €			
		0,00 €		0,00 €		0,00 €		583 311 €	0,00 €	0,00 €	583 311,00 €	503 539 €	1 086 850,00 €	
2017 - montants prévisionnels							Réfection Salle Jean Kergoat	765 000 €			765 000 €			
							Vestiaires Kerlaurent : solde	813 300 €			813 300 €			
							Salle de Kerlaurent-cyclistes	50 000 €			50 000 €			
							Ext. HMN + sanitaires : études	50 000 €			50 000 €			
									City stade au Douvez	80 000 €	80 000 €			
									Achat terrain Bris	400 000 €	400 000 €	400 000 €		
		0 €		0 €		0 €		1 678 300 €		480 000 €	2 158 300 €	715 000 €	2 873 300 €	
CLAUSE DE REVISION														
2018 / montants prévisionnels			Traitement acoustique de la salle A l'Alizé	500 000 €							500 000 €			
							Travx salle J. Kergoat - 2e tranche	735 000 €			735 000 €			
							toiture + isolation + éclair. Kerlaurent	500 000 €			500 000 €			
							Extension rangement HMN + sanitaires	100 000 €			100 000 €			
							Traitent phonique HMN : chauffage, réfection du sol, écl. parking, sécur.	350 000 €			350 000 €			
		Achat algéco-SAM école mat.Prévert	50 000 €									50 000 €		
		Etude-projet mutualisation : ALSH Bourg /Mat. Pergaud	50 000 €			Voir mutualisation						50 000 €		
		100 000 €		500 000 €		0 €		1 685 000 €		0 €	2 285 000 €	750 000 €	3 035 000 €	
2019 - montants prévisionnels							Salle de Tennis	800 000 €			800 000 €			
								800 000 €		0 €	800 000 €	750 000 €	1 550 000 €	
2020 - montants prévisionnels	Etude-extens. École Henensal	50 000 €									50 000 €			
	Mutualisation ALSH /Pergaud 1ère tranche	500 000 €			Voir mutualisation						500 000 €			
		550 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	550 000,00 €	750 000 €	1 300 000 €	
TOTAL		650 000 €		500 000 €		0,00 €		4 746 611 €		480 000 €	6 376 611 €		9 845 150 €	

Envoyé en préfecture le 24/01/2017
 Reçu en préfecture le 24/01/2017
 Affiché le
 ID : 029-212980757-20170124-DEL2017-0105-DE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I) UN CONTEXTE GENERAL DE RIGUEUR

Le contexte économique et les orientations nationales

Depuis 2009 la France fait l'objet, sur décision du Conseil de l'Union Européenne, d'une procédure de déficit excessif (PDE). A ce titre il était prévu que la France ramène son déficit public en deçà de 3% du PIB en 2013. Toutefois, en raison d'une conjoncture économique dégradée, la France a obtenu de ses partenaires européens un premier report à 2015 puis à 2017 de l'objectif d'un déficit public structurel (hors facteurs conjoncturels) sous les 3%.

En 2014, avec un taux de croissance de + 0.4 %, le déficit a atteint 4 % au lieu des 4.3 % constatés en 2013. Pour 2015, avec un taux de croissance de 1,2%, le déficit se chiffrait à 3.7 %. La prévision de croissance de 1,5 %, retenue dans le cadre de la loi de finances 2016, devrait permettre d'atteindre la cible des 3,3 % en 2016. L'objectif pour 2017 est quant à lui de 2,7 %, soit un taux inférieur aux recommandations de l'Union Européenne.

Décidé par le gouvernement, le « Pacte de responsabilité et de solidarité » a introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à travers la diminution des dotations versées par l'Etat. A ce titre, la loi de finances 2014 a institué la première baisse historique des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliard €.

Après cette réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 2014, la « contribution au redressement des comptes publics » se concrétise par une ponction de 10,5 milliards € sur la période 2015-2017 : soit au total, 12 milliards d'euros. Cette mesure devrait se traduire au mieux pour les ressources globales des collectivités par une progression au rythme de l'inflation sur la période. C'est donc dans ce contexte national de rigueur et de diminution des dépenses de l'Etat que les collectivités territoriales vont devoir préparer leur budget pour 2017.

Cette quasi-stagnation des recettes de fonctionnement des collectivités intervient pour la commune de Guipavas dans un contexte local marqué par une forte augmentation de l'endettement depuis 2012 et une dégradation des ratios d'épargne. Cet effet de ciseau, entre l'évolution des recettes de fonctionnement et celle de l'annuité de la dette, oblige la commune à un effort de redressement de ses comptes. En 2014, la commune a fait appel à l'expertise de Ressources Consultants Finances pour la réalisation d'une étude rétrospective et prospective budgétaires afin de lui permettre de se projeter pour la durée du mandat. En 2015 et 2016, de nombreuses dispositions ont été prises pour optimiser les dépenses, en particulier en matière de commande publique.

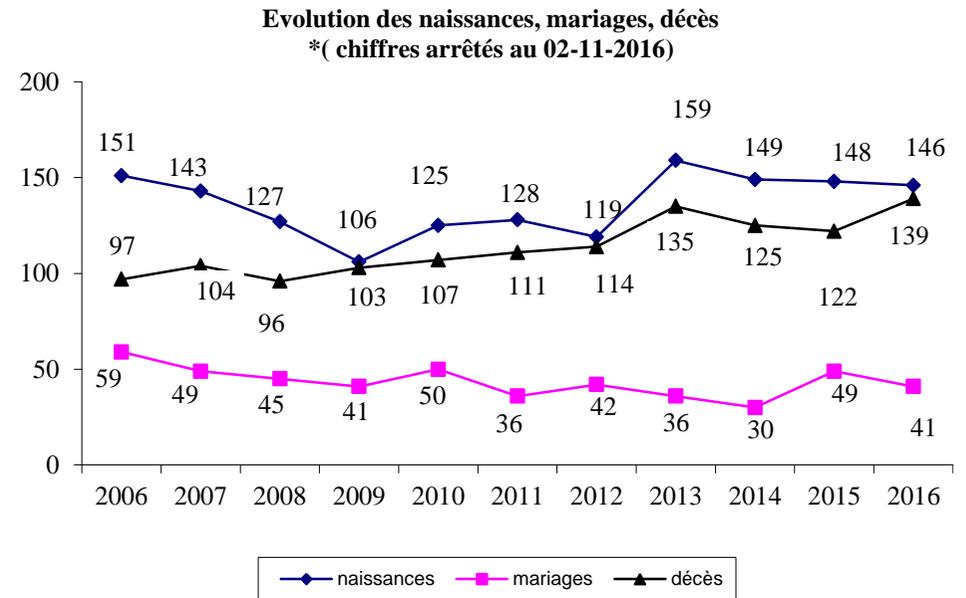
2) STATISTIQUES GENERALES

2-1) Etat civil	page 9
2-2) Urbanisme	pages 10/11
2-3) Vie Scolaire	pages 12/14
2-4) Ressources Humaines	page 15
2-5) Enfance – Jeunesse	pages 16/17
2-6) Vie Sociale	page 18

2-1 ETAT CIVIL

Demographie

ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	DECES
2005	121	55	111
2006	151	49	97
2007	143	45	104
2008	127	41	96
2009	106	50	103
2010	125	36	107
2011	128	36	111
2012	119	42	114
2013	159	36	135
2014	149	30	125
2015	148	49	122
2016	146	41	139

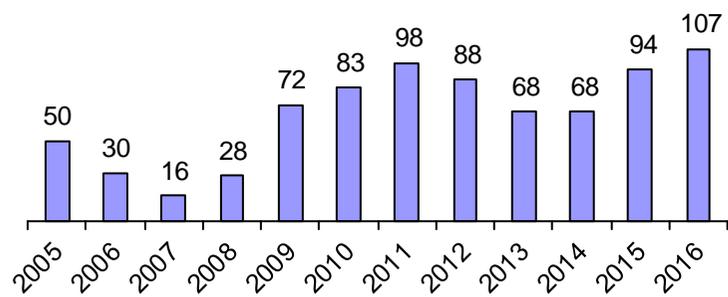


2-2 URBANISME

Permis de construire :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Habitations neuves	50	30	16	28	72	83	98	88	68	68	94	107
Modificatifs d'habitations	26	7	10	25	10	16	18	40	36	33	18	7
Extensions d'habitations	29	34	31	37	31	25	28	29	11	13	14	15
Rénovations d'habitations	4	4	-	1	2	0	2	2	4	4	7	2
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	17	25	34	23	21	36	26	28	14	19	38	39
TOTAUX	126	100	91	114	136	160	172	187	133	137	171	170

**Evolution des demandes de permis de construire
des habitations neuves**

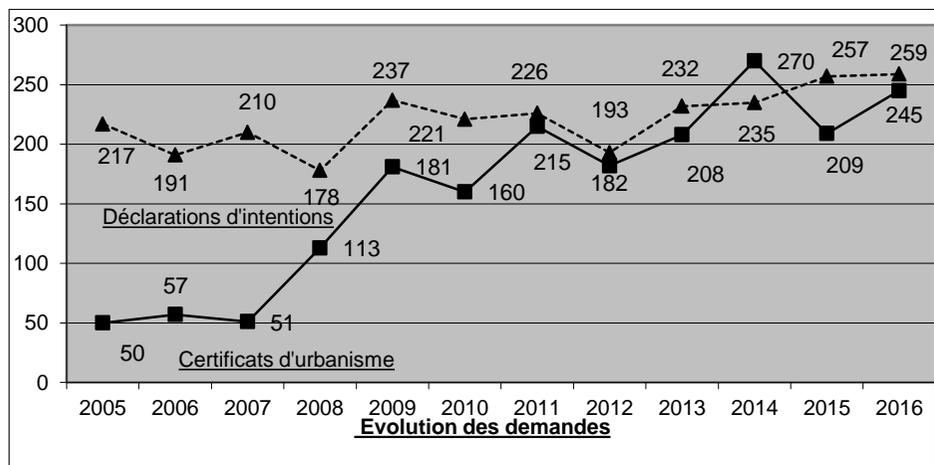


Certificats d'urbanisme

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
50	57	51	113	181	160	215	182	208	270	209	245

Déclarations d'intentions d'aliéner

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
217	191	210	178	237	221	226	193	232	235	257	259



2-2 VIE SCOLAIRE

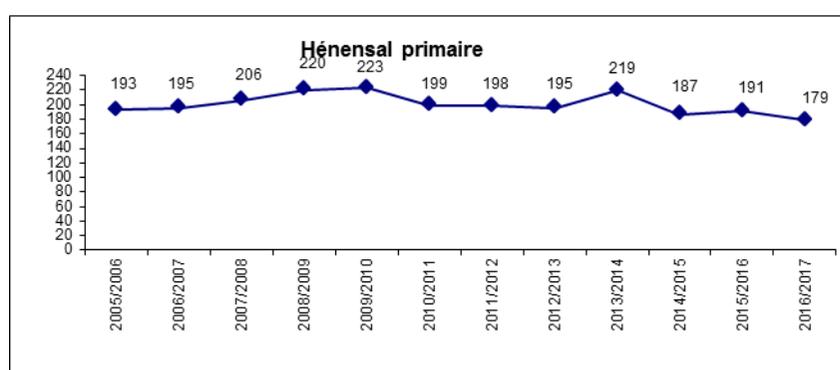
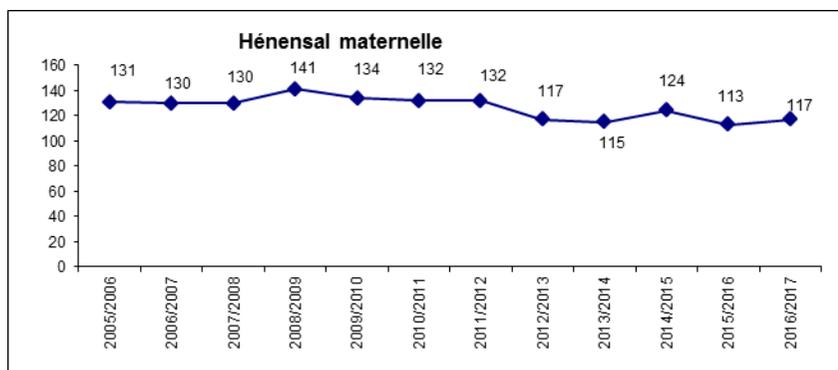
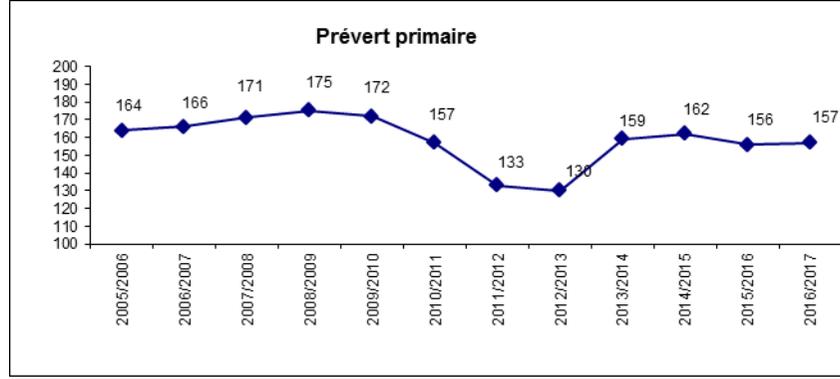
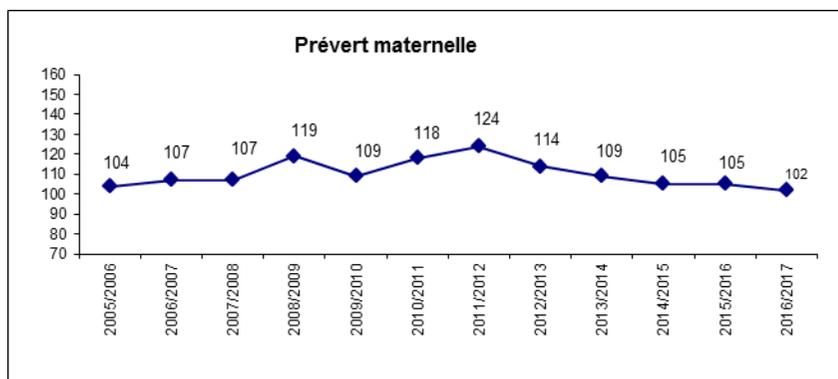
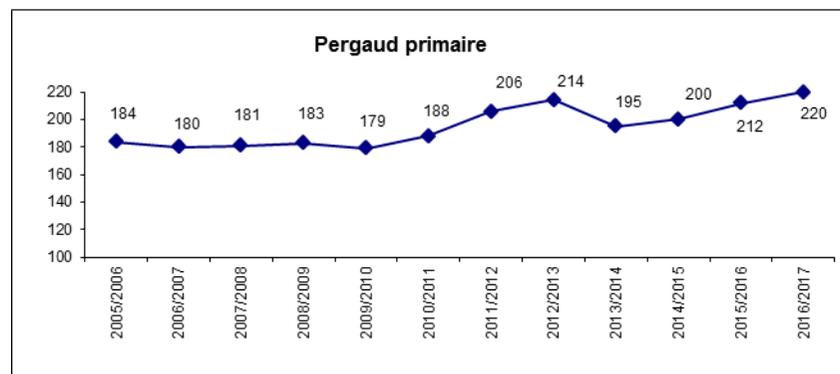
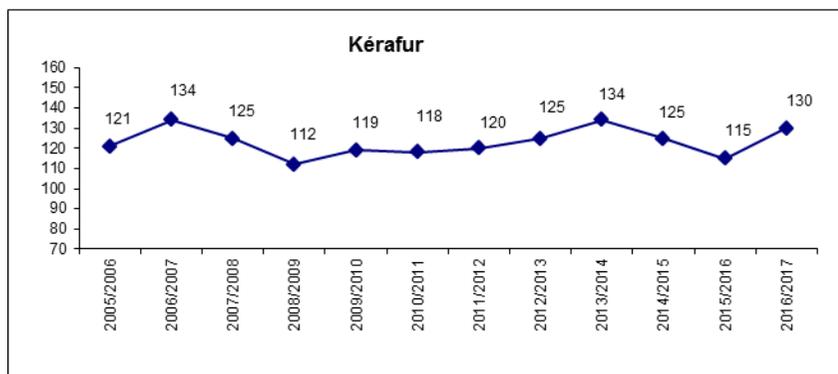
FREQUENTATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINES	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	nombre repas	Moy. jour	nombre repas	Moy. jour	nombre repas	Moy. jour	nombre repas	Moy. jour	nombre repas	Moy. jour	nombre repas	Moy. jour	nombre repas	Moy. jour
Pergaud Primaire	19236	139	20798	151	22610	160	22175	157	21449	153	22985	167	23795	171
Kérafur Maternelle	9330	68	10018	73	10740	76	11686	83	12453	89	11823	86	11634	84
Prévert Prim/Mat.	26071	189	25538	185	25639	182	25781	183	26367	188	26119	189	25418	183
GS Hénensal	30000	217	29657	215	30796	218	32097	228	31762	227	29399	213	27460	199
GS Kérafloc'h	5171	37	6164	45	6746	48	6358	45	6307	45	6945	50	9294	67
TOTAL REPAS	89 808	650	92 175	669	96 531	684	98097	696	98338	702	97271	705	97602	704

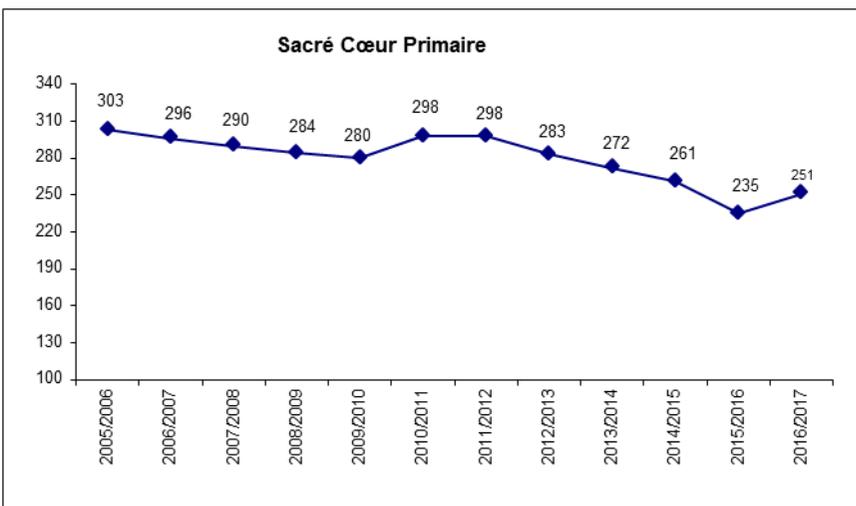
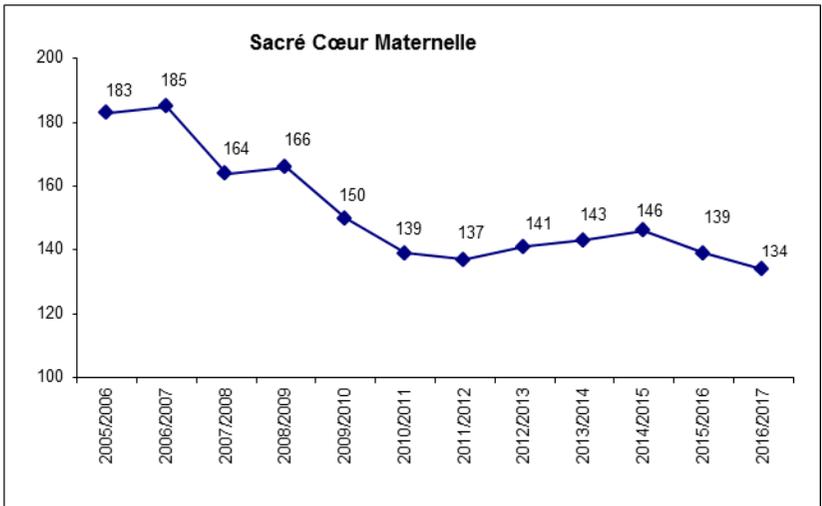
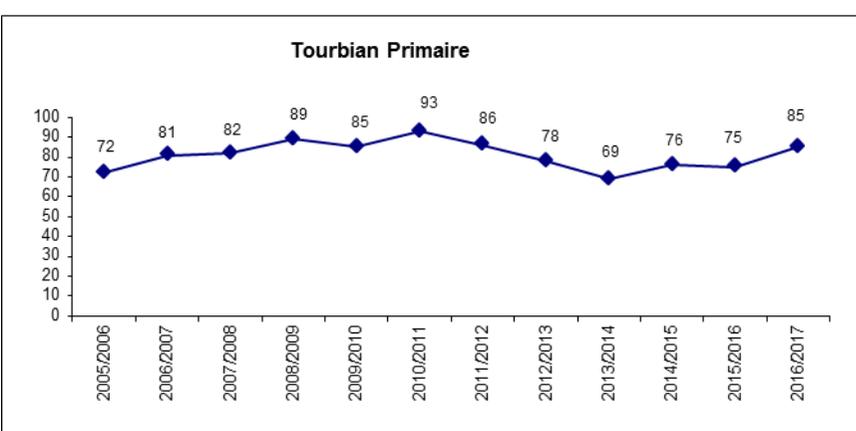
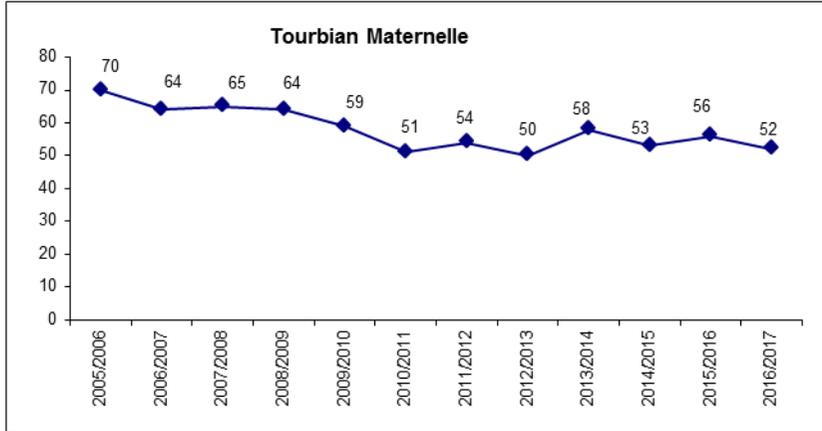
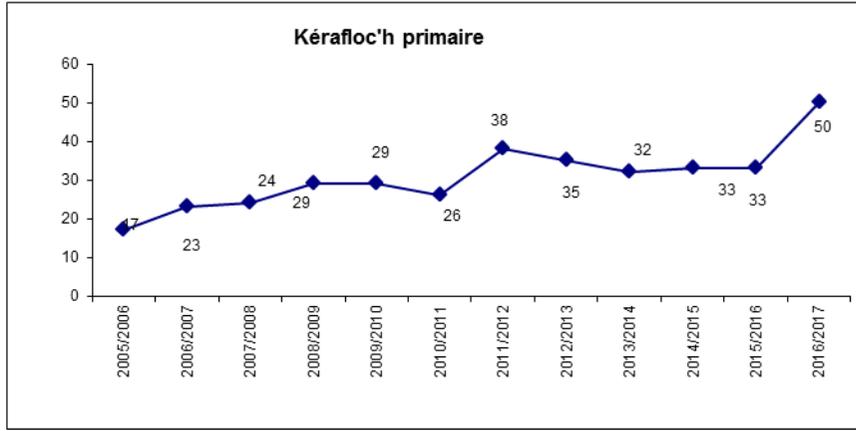
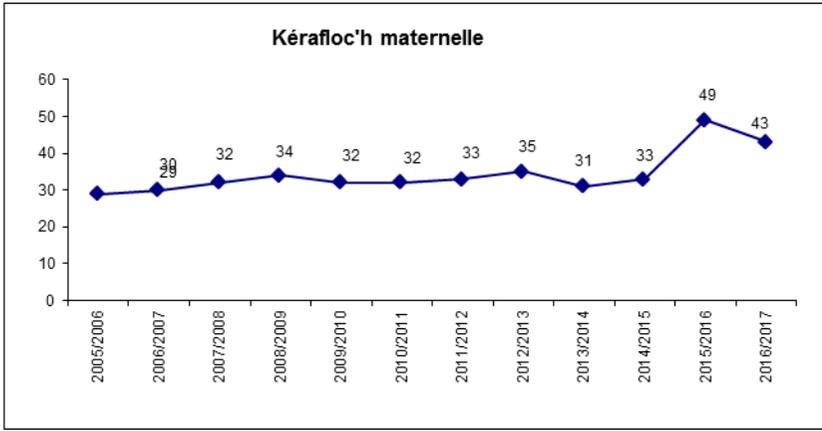
GARDERIES	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Pergaud Primaire	2622	4174	2293	3675	2725	3463	2713	4000	2787	4773	2424	4620	2624	5167
Kérafur Maternelle	1951	3490	2535	3578	2861	3736	2267	4273	1568	5251	1712	4214	1719	3807
Prévert Maternelle	2739	3371	2579	3634	2937	4001	2946	3791	2604	4123	2622	3592	3013	3635
Prévert Primaire	3396	3504	3288	4120	4009	4338	4331	6242	4450	5173	4385	4906	4668	5241
Hénensal	3163	3840	3410	4033	4310	5729	4096	5861	4410	8382	4963	7157	5106	6870
Kérafloc'h	1770	1531	2204	2160	2461	2365	2584	3632	2482	3997	2398	3560	2547	4117
TOTAL	15 641	19 910	16 309	21 200	19 303	23 632	18 937	27 799	18301	31699	18504	28049	19677	28737

Envoyé en préfecture le 24/01/2017
 Reçu en préfecture le 24/01/2017
 Affiché le 24/01/2017
 ID : 15-20015-20170124-DEL20170105-DE

Les effectifs scolaires



Envoyé en préfecture le 24/01/2017
 Reçu en préfecture le 24/01/2017
 Affiché le
 ID : 029-212900757-20170124-DEL20170105-DE



Envoyé en préfecture le 24/01/2017
 Reçu en préfecture le 24/01/2017
 Affiché le
 ID : 029-212900757-20170124-DEL20170105-DE

2-3 RESSOURCES HUMAINES

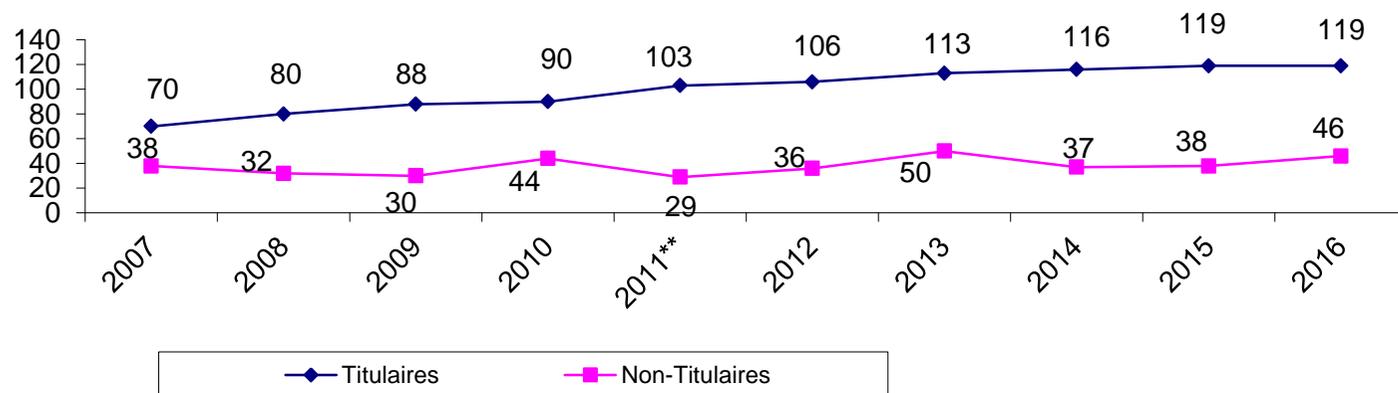
Temps de travail d'un ETP : 35 h/semaine

	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013 Effectifs / ETP	2014 Effectifs / ETP	2015 Effectifs / ETP	2016** Effectifs / ETP
Titulaires	70	80	88	90	103	106	113/104	116/107	119/111	119/112,79
Non-Titulaires	38	32	30	44	29	36	50/31	37/24	38/23	46/27,55
Emplois aidés/apprentis	0	0	1	0	0	0	3/3	3/3	3/3	1/1
TOTAL	108	112	119	134	132	142	166/138	156/134	159/135	166/141,34

* Titularisation personnel Maison de l'Enfance au 01-01-2011

** En 2016, l'augmentation ponctuelle des effectifs non-titulaires est due au remplacement d'agents placés en congé parental, en congé de maternité ou en longue maladie.

Evolution du nombre d'agents (au 31-12-2016)



2-4 ENFANCE – JEUNESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total enfants	669	656	742	781	681	668	708	729
Enfants – de 6 ans	319	338	434	311	371	348	339	368

Maison des Jeunes / Pré-Ados

Nombre de jeunes accueillis	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	253	265	298	323	301	268	260	254

Eveil sportif

Année	Centre Ville				*Coataudon				Total
	5 ans	6 ans	7 ans	Total	5 ans	6 ans	7 ans	Total	
2009	29	12	1	42	13	9	0	22	64
2010	30	19	4	53	12	10	2	24	77
2011	35	22	0	57	19	13	3	35	92
2012	30	20	6	56	20	12	2	34	90
2013	36	22	4	62	-	-	-	-	-
2014	41	17	3	61	-	-	-	-	-
2015	43	9	1	53	-	-	-	-	-
2016	26	26	4	56	-	-	-	-	-

*il n'y a plus de séance à Coataudon

Accompagnement scolaire

Groupes scolaires	NOMBRE D'ENFANTS DIFFERENTS				
	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
GS Prévert	26	30	21	20	18
GS Pergaud	14	17	13	19	9
GS Kérafloc'h	12	9	5	9	11
GS Hénensal	16	20	18	23	18
TOTAL	68	76	57	62	56
Nombre bénévoles	17	17	17	17	18
Nombre animateurs	6	6	7	8	8

Temps d'accueil périscolaire

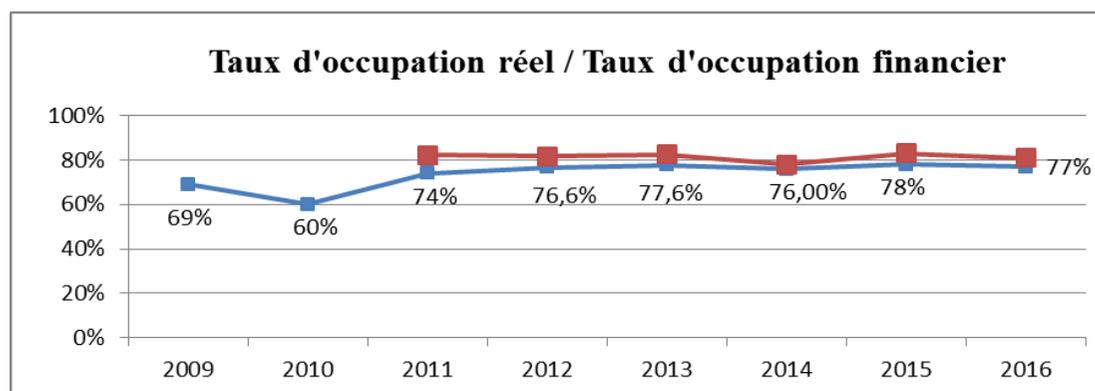
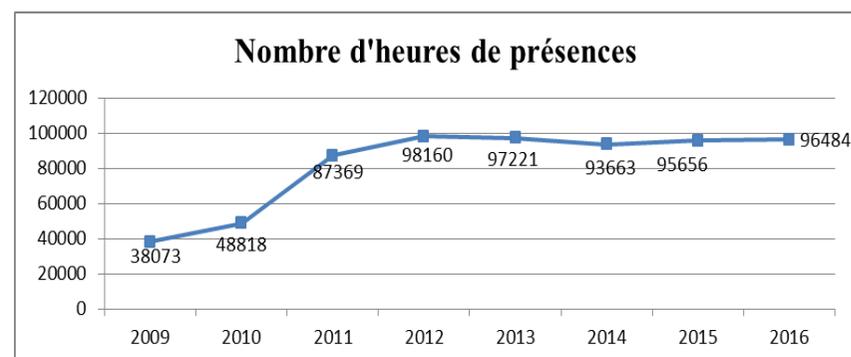
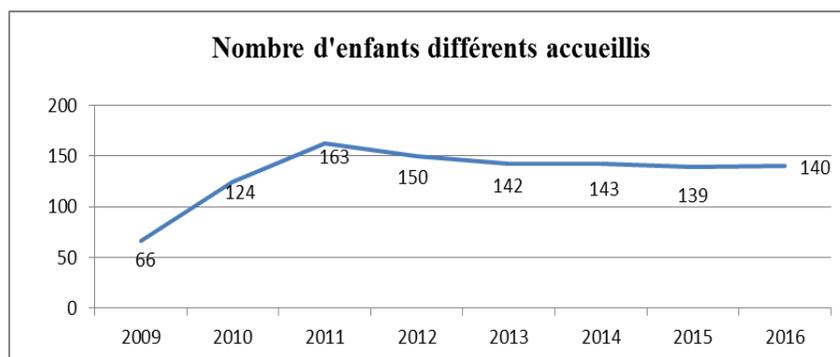
	2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.
Nombre d'enfants scolarisés	384	608	367	596	382	592	392	606
Nombres d'enfants particip.	333	579	296	557	317	557	332	555
Taux de fréquentation - %	86,70	95,20	80,60	93,50	82,98	94,09	84,72	91,58
Taux d'encadrement (animateur/enfants)	11,5	16	11	16	10,5	16,3	10,7	16,7
Nombre d'animateurs diff.	65		43		44		44	
Temps d'activités/semaine	3 h30		3 h		3 h		3 h	

Envoyé en préfecture le 24/01/2017
 Reçu en préfecture le 24/01/2017
 Affiché le 24/01/2017
 ID : 029-212900757-20170124-DE120170105-DE

Maison de l'Enfance

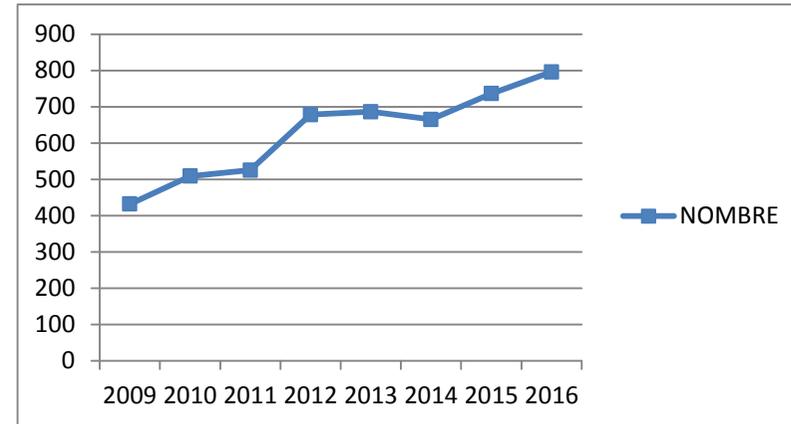
- Municipalisation au 1er janvier 2008 (24 places)
- Augmentation de la capacité d'accueil :
 - 51 places au 1^{er} septembre 2010
 - 57 places au 1^{er} septembre 2011

FREQUENTATION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'enfants accueillis	66	124	163	150	142	143	139	140
Taux d'occupation réel (en %)	69	60	74	76.6	77.6	76	78	77
Nombre d'heures de présence	38073	48818	87369	98160	97221	93663	95656	96484
Taux d'occupation financier (%)	/	/	81.16	81.62	82.52	78	83	81

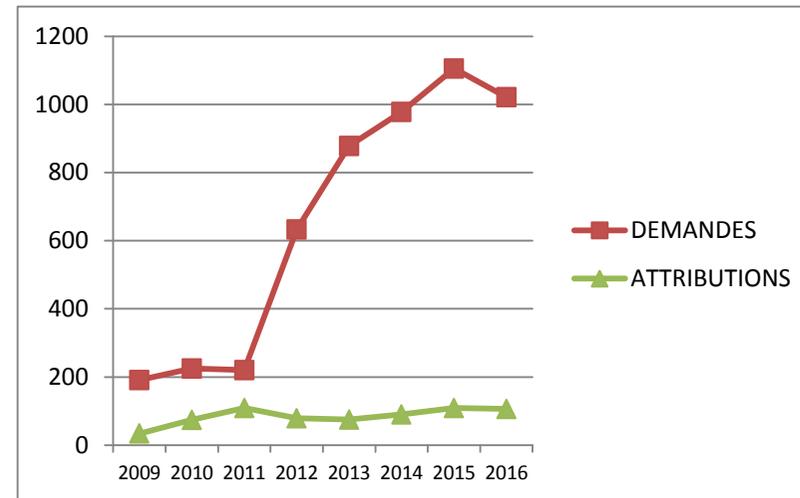


2-5 VIE SOCIALE

DEMANDEURS D'EMPLOI	
Année	Nombre
2009	432
2010	509
2011	525
2012	678
2013	686
2014	665
2015	736
2016	796



DEMANDES DE LOGEMENTS		
Année	Demandes	Attributions
2009	191	34
2010	225	74
2011	220	109
2012	633	79
2013	878 /600 /90	75
2014	978/688/115	90
2015	1105/771/106	109
2016	1021/729/116	106



Commentaire : * 1021 : nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 729 habitants de Brest métropole et 116 guipavasiens

L'année 2016 montre une stabilité par rapport à 2015. Le nombre de demandes de logements non satisfaites reste important. De nombreux bénéficiaires des minima sociaux sont orientés vers Brest où les logements sont plus anciens et les loyers plus modérés.

Envoyé en préfecture le 24/01/2017
 Reçu en préfecture le 24/01/2017
 Affiché le
 ID : 029-212900757-20170124-DEL20170105-DE

III) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3-1) Epargne et autofinancement	pages 20/21
3-2) Dette	pages 22/23
3-3) Dépenses de personnel	page 24
3-4) Fiscalité	pages 25/28
3-5) Ratios budgétaires	page 29
3-6) Dotations	Page 30

3-1 EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence, sur la période 2004-2016, les grandes tendances d'évolution des recettes et des dépenses ainsi que des grands équilibres fondamentaux, au travers de l'étude des principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net, endettement.

EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT (K€)

En 2007, l'Epargne Nette tient compte de la vente à la société SNC ALTA CRP Guipavas de plusieurs terrains pour une valeur de 1 504 569 €.

(1) RRF = recettes réelles de fonctionnement

(2) DRF = dépenses réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RRF ⁽¹⁾ (hors intérêts récupérables)	7 868	7 347	7 505	**9466	8595	9068	9872	10479	11330	11622	12148	12283	12025
moins DRF ⁽²⁾ (hors intérêts)	5 630	5 649	5 941	6347	7248	7728	8043	8718	9096	9927	10334	10417	10258
= Epargne de Gestion	2 238	1 698	1 564	3119	1347	1340	1829	1761	2234	1695	1814	1866	1767
- intérêts	87	72	78	79	69	107	148	157	172	263	373	362	332
= Epargne Brute	2 151	1 625	1 486	3040	1278	1233	1680	1604	2062	1432	1441	1504	1435
- capital	289	270	291	302	261	320	372	331	382	505	739	795	801
= Epargne Nette ou Autofinancement	1 862	1 355	1 195	2738	1016	912	1307	1273	1680	927	702	709	634

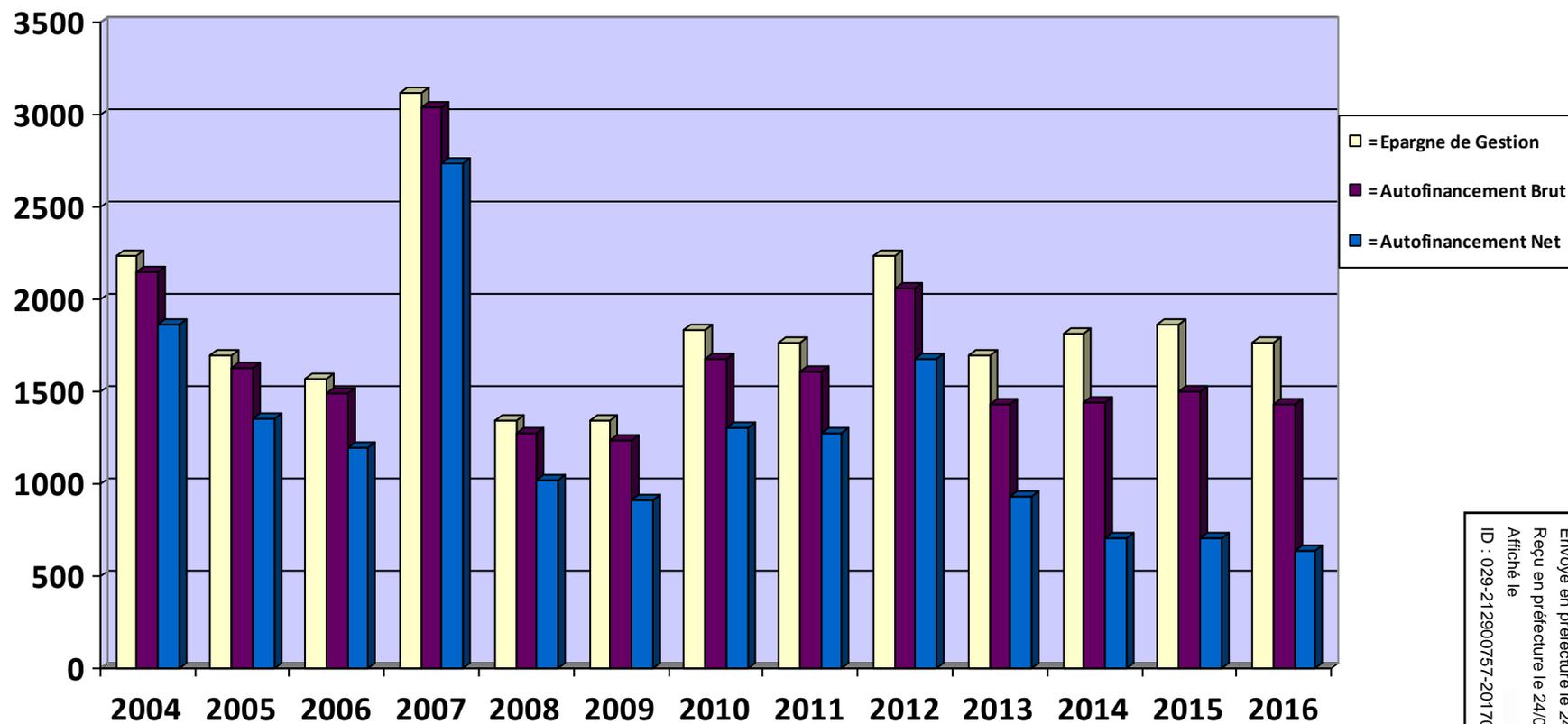
L'épargne de gestion pour 2016, correspondant au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, est égale à 1 767 439,59 €, ce qui représente 14,70 % des produits réels de fonctionnement.

L'épargne brute, obtenue à partir de l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette, est égale à 1 435 015,12 €, soit 11,93 % des produits de fonctionnement.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement, obtenue à partir de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette, représente le volume dégagé sur la section de fonctionnement pour le financement de l'investissement. Elle s'élève en 2016 à 633 750,72 €. Ce résultat tient compte de la baisse cumulée de la DGF (1 082 189 €) et de la diminution constatée à ce jour de la fiscalité et des allocations compensatrices.

Observations : En 2015 et 2016, les indicatifs ne tiennent pas compte du montant relatif à l'affectation de résultat N-1 en section de fonctionnement (soit respectivement 330 000 € et 300 000 € : le calcul se basant uniquement sur le résultat des écritures strictes de l'exercice. Par contre, en 2015, les dépenses réelles de fonctionnement englobaient une écriture spécifique pour provision correspondant à un titre de recette de 2014 de 168 000 €, non recouvré à ce jour.

EVOLUTION COMPAREE
DE
L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'AUTOFINANCEMENT (K€)



Envoyé en préfecture le 24/01/2017
Reçu en préfecture le 24/01/2017
Affiché le
ID : 029-212900757-20170124-DEL20170105-DE

3-2 DETTE

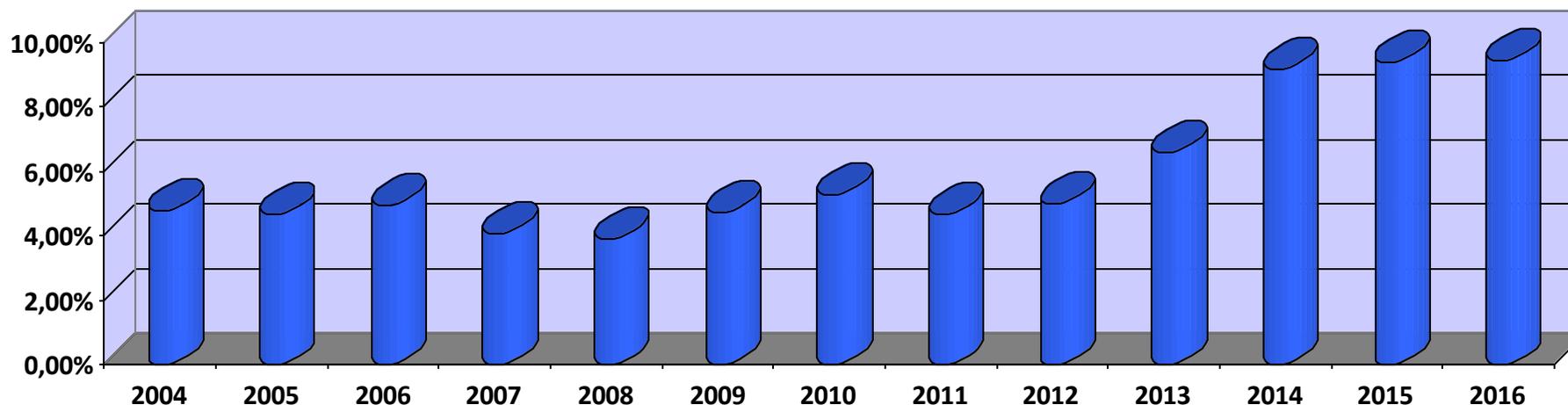
EVOLUTION DE L'ANNUITE (EN K€)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANNUITE	376	343	369	383	333	428	521	488	554	768	1112	1157	1 133
DONT INTERETS	87	72	77	80	72	107	148	158	172	263	373	362	332
DONT CAPITAL	289	270	292	303	261	321	372	330	382	505	739	795	801
% Annuité/RRF	4,78 %	4,67 %	4,93 %	4,05 %	3,88 %	4,72 %	5,28 %	4,66 %	4,89 %	6,61%	9,15%	9,42%	9,43%

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 8 572 433,33 €. Comme en 2015, La commune n'a pas emprunté en 2016. Le montant de l'annuité s'élève à 1 133 688,89 € dont 801 264,42 € de capital et 332 424,47 € d'intérêts et représente 9,43 % **des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice**, contre 9,42 % au 31 décembre 2015.

RAPPEL : Les recettes réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat N-1 de 300 000 €.

ANNUITE/RRF



RATIO DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

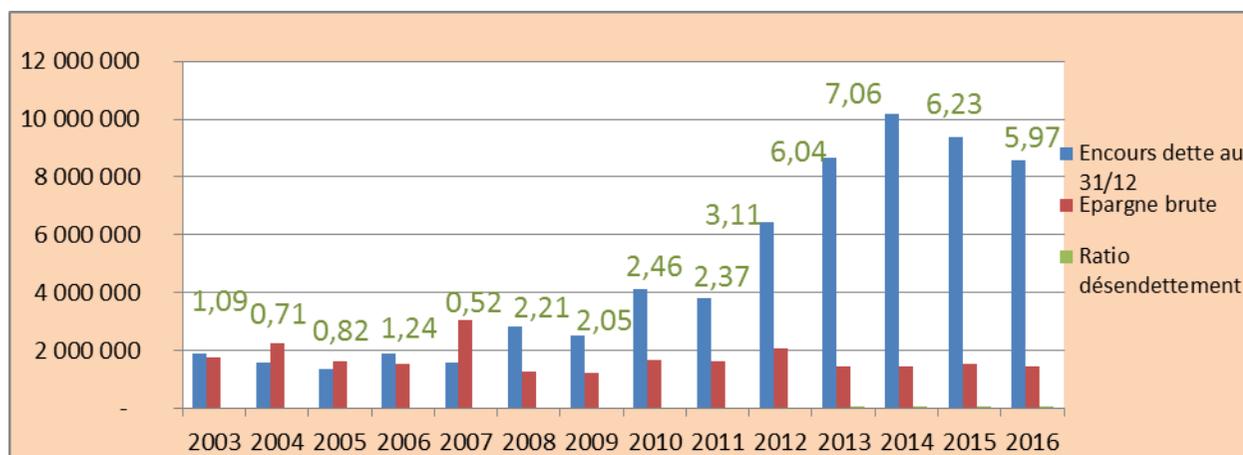
La commune n'a pas fait appel à l'emprunt en 2016 et a réalisé des économies de fonctionnement. Le ratio de désendettement a donc de ce fait encore diminué et est nettement inférieur aux prévisions de l'audit financier qui l'évaluait à 9,3 ans.

RAPPEL : L'affectation de résultat N-1 en section de fonctionnement pour un montant de 300 000 € n'est pas comptabilisée dans les recettes réelles de fonctionnement pour le calcul des ratios. En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent un montant de 168 000 € comme provision pour recette incertaine (titre de 2014 d'un même montant).

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue donc comme suit :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours dette au 31/12	1 588 559	1 324 969	1 882 879	1 580 037	2 818 604	2 497 825	4 125 419	3 794 876	6 413 006	8 658 257	10 168 892	9 373 697	8 572 433
Epargne brute	2 239 026	1 625 602	1 519 068	3 038 528	1 275 076	1 219 848	1 676 391	1 603 718	2 062 550	1 432 769	1 441 032	1 503 862	1 435 015
Ratio désendettement - années	0,71	0,82	1,24	0,52	2,21	2,05	2,46	2,36	3,11	6,04	7,06	6,23	5,97
Ann. dette/Epargne Gestion-%	16,20	19,79	23,15	12,29	24,76	32,24	28,55	27,72	24,78	45,27	61,31	62,03	64,14

EVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT



3-3 DEPENSES DE PERSONNEL

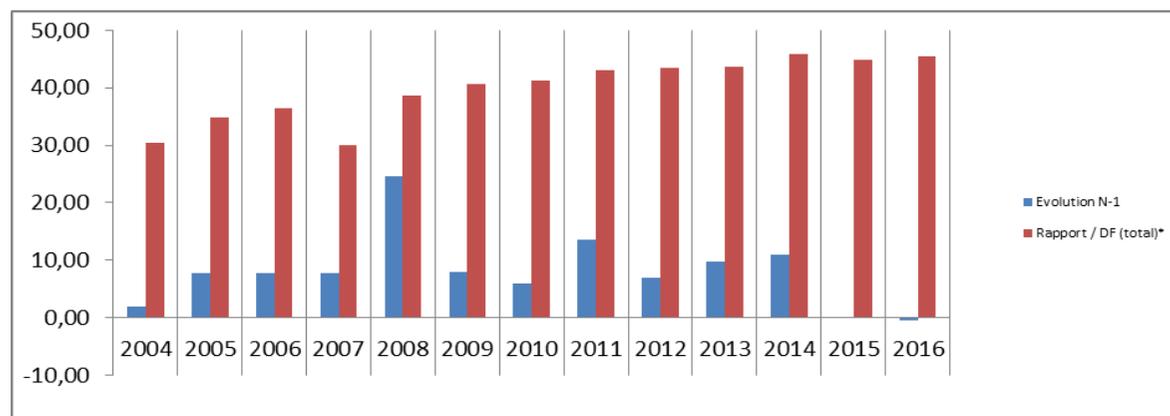
Les charges de personnel représentent en 2016 un montant de 5 105 721,02 €, soit 45,39 % des charges de fonctionnement. Pour rappel, le montant prévisionnel budgété était de 5 436 536 €. Un montant équivalent sera inscrit en 2017.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en K€)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
FRAIS DE PERSONNEL (moins remboursements)	1 949	2 101	2 263	2439	3037	3276	3472	3 942	4 213	4 623	5 131	5 132	5 106
Evolution	1,83 %	7,80 %	7,71 %	7,78 %	24,52 %	7,87 %	5,98 %	13,54 %	6,87 %	9,73 %	10,99 %	0,03 %	- 0,51 %
<u>% des Dépenses totales de Fonctionnement</u>	30,46 %	34,89 %	36,51 %	30,05 %	38,71 %	40,74 %	41,33 %	42,97 %	43,55 %	43,76 %	45,94 %	44,89 %	45,39 %

Le % des dépenses de personnel est calculé sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les taux indiqués par la Chambre régionale des comptes sont quant à eux basés sur les chapitres 011- 012 (moins les remboursements) - 65 et 66.

2008 : Municipalisation de la mini-crèche au 1^{er} janvier 2008 (11 agents) // **2010** : ouverture de la Maison de l'Enfance en mai et augmentation de la capacité d'accueil en septembre // **2011** : Maison de l'Enfance : année complète // **2013** : 8 agents affectés à l'Awena en cours d'année (dont 7 créations de postes) et mise en place à la rentrée scolaire 2013/2014 des Temps d'accueil Périscolaire (4 mois) // **2014** : Effectifs en année pleine pour l'Awena et les Temps d'Accueil Périscolaire (avec une réorganisation à la rentrée scolaire de septembre) et revalorisation du régime indemnitaire // **2015** : titularisation des encadrants TAP // **2016** : stabilisation



3-4 FISCALITE

Le produit fiscal perçu par la commune en 2016 s'élève à 7 366 340 € au titre des impôts ménages et 256 834 € au titre des diverses compensations correspondantes.

BASES ET TAUX D'IMPOSITION

BASES (K€)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TAXE HABITATION	11 950	12 680	13 184	13 616	14 130	14638	14847	16489	17353	18186	18514	19649	19329
FONCIER BATI	11 238	11 240	11 669	12 202	12 631	15565	16237	16825	17736	19040	20196	21007	21728
FONCIER NON BATI	292	291	241	244	265	254	252	259	255	258	261	271	271

TAUX	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TAXE HABITATION	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07
FONCIER BATI	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47
FONCIER NON BATI	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47

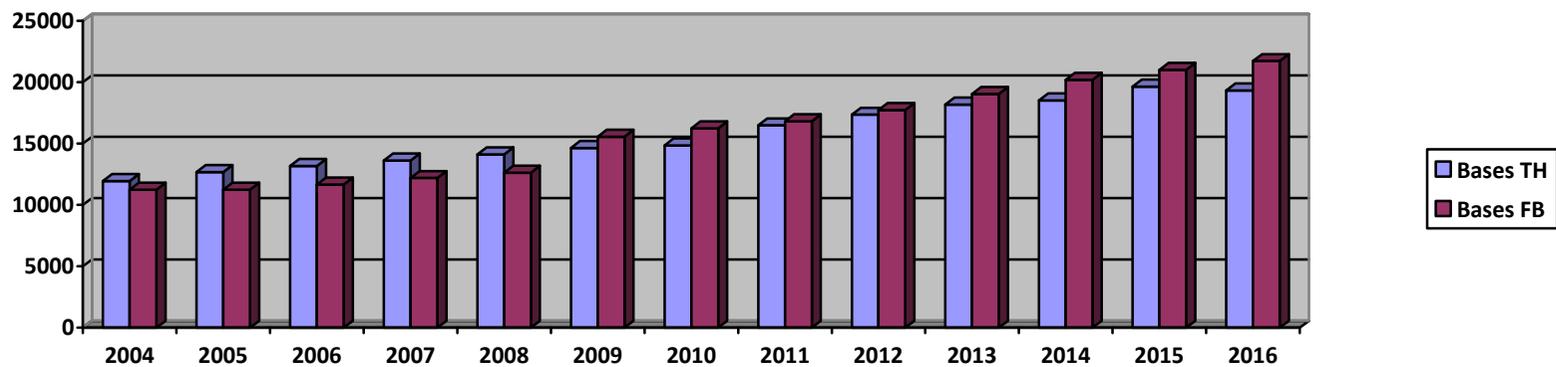
DETAIL DE LA FISCALITE (en K€ courants)

MONTANTS	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fiscalité	*4 400	4 547	4 692	4 867	5 025	5554	5937	6311	6625	7042	7301	7713	7623
dont Produit Fiscal	4 066	4 212	4 341	4 505	4 674	5220	5600	5978	6277	6700	6965	7361	7366
dont Compensations Fiscales	334	335	350	362	350	334	337	332	348	341	336	352	257
EVOLUTION TOTALE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

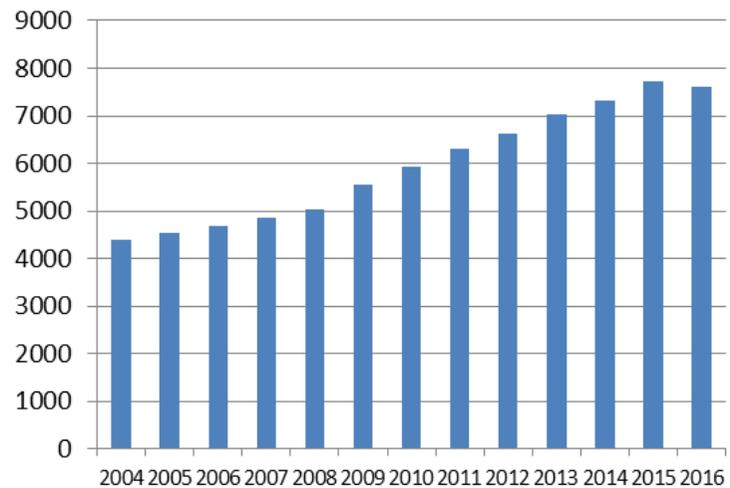
* Pour mémoire, depuis 2004, une nouvelle ventilation de la fiscalité entre Brest métropole et les communes a été mise en place, les taux communaux des impôts ménages s'ajoutant désormais à ceux des communes, sans incidence pour le contribuable.

Le coefficient de majoration par l'état des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales est estimé pour 2017 à 0,4 % contre 0,9 % en 2016. Malgré cette revalorisation modique des valeurs locatives et la baisse importante des dotations de l'Etat, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité.

EVOLUTION DES BASES



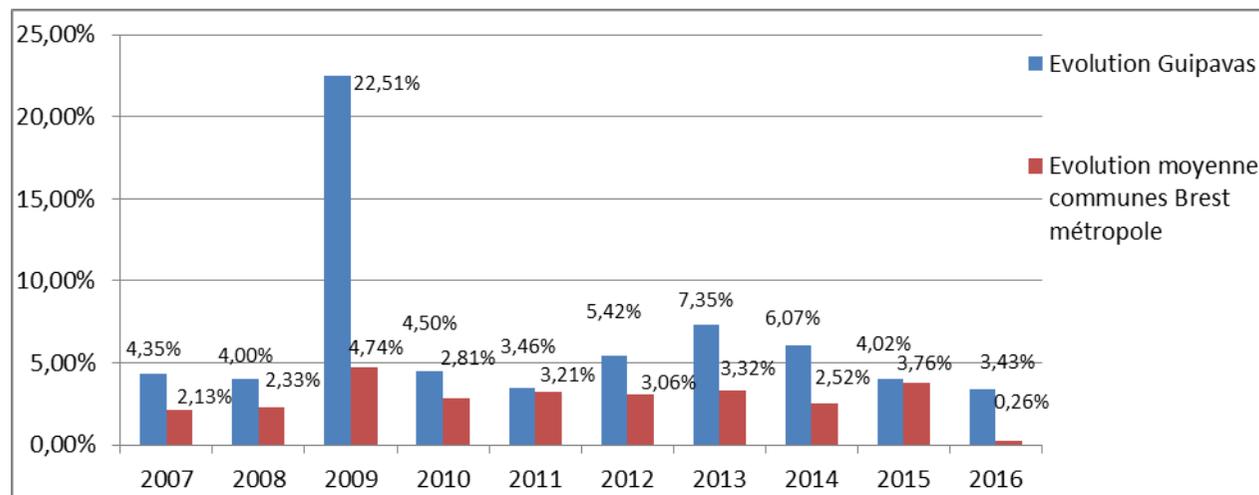
EVOLUTION DES RECETTES FISCALES



EVOLUTION COMPAREE DES BASES DES TAXES FONCIERES SUR LE BATI GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

*prévisionnel	2007	N/N-1	2008	N/N-1	2009	N/N-1	2010	N/N-1	2011	N/N-1	2012	N/N-1	2013	N/N-1	2014	N/N-1	2015	N/N-1	2016	N/N-1
BOHARS	1 991 541	3,51%	2 040 329	2,45%	2 135 370	4,66%	2 202 479	3,14%	2 255 533	2,41%	2 369 560	5,06%	2 459 327	3,27%	2 530 639	2,90%	2 577 177	1,84 %	2 682 000	4,07 %
BREST	130 980 692	1,57%	133 509 287	1,93%	137 899 450	3,29%	141 603 548	2,69%	145 616 463	2,83%	149 356 806	2,57%	153 589 187	2,83%	156 792 927	2,09%	162 842 793	3,86%	162 438 000	-0,25%
GOUESNOU	5 685 573	3,65%	5 843 177	2,77%	6 099 165	4,38%	6 227 445	2,10%	6 382 872	2,50%	6 530 543	2,31%	6 789 587	3,97%	6 892 494	1,52%	7 102 299	3,04 %	7 237 000	1,90 %
GUILERS	4 179 681	3,46%	4 381 634	4,83%	4 566 007	4,21%	4 710 677	3,17%	4 941 479	4,90%	5 072 428	2,65%	5 175 162	2,03%	5 374 636	3,86 %	5 681 574	5,71 %	5729 000	0,83 %
GUIPAVAS	12 213 795	4,35%	12 702 324	4,00%	15 561 823	22,51%	16 262 066	4,50%	16 824 995	3,46%	17 736 155	5,42%	19 039 927	7,35%	20 196 158	6,07%	21 007 256	4,02 %	21 727 982	3,43 %
LE RELECQ-K.	10 122 522	2,48%	10 349 226	2,24%	10 663 831	3,04%	10 861 265	1,85%	11 364 853	4,64%	11 715 901	3,09%	12 139 339	3,61%	12 340 842	1,66 %	12 686 729	2,80 %	12 704 000	0,14 %
PLOUGASTEL-D.	9 996 237	4,27%	10 300 310	3,04%	10 717 538	4,05%	11 042 857	3,04%	11 526 942	4,38%	11 961 004	3,77%	12 369 871	3,42%	12 655 115	2,31%	13 127 386	3,73 %	13 262 000	1,03 %
PLOUZANE	7 812 008	2,88%	8 125 216	4,01%	8 478 297	4,35%	8 717 011	2,82%	9 177 911	5,29%	9 712 648	5,83%	10 006 177	3,02%	10 361 638	3,55%	10 664 181	2,92%	10 836 000	1,61%
T O T A L/moyenne	182 982 049	2,13%	187 251 503	2,33%	196 121 481	4,74%	201 627 348	2,81%	208 091 048	3,21%	214 455 045	3,06%	221 568 577	3,32%	227 144 509	2,52%	235 689 395	3,76%	236 615 982	0,26%

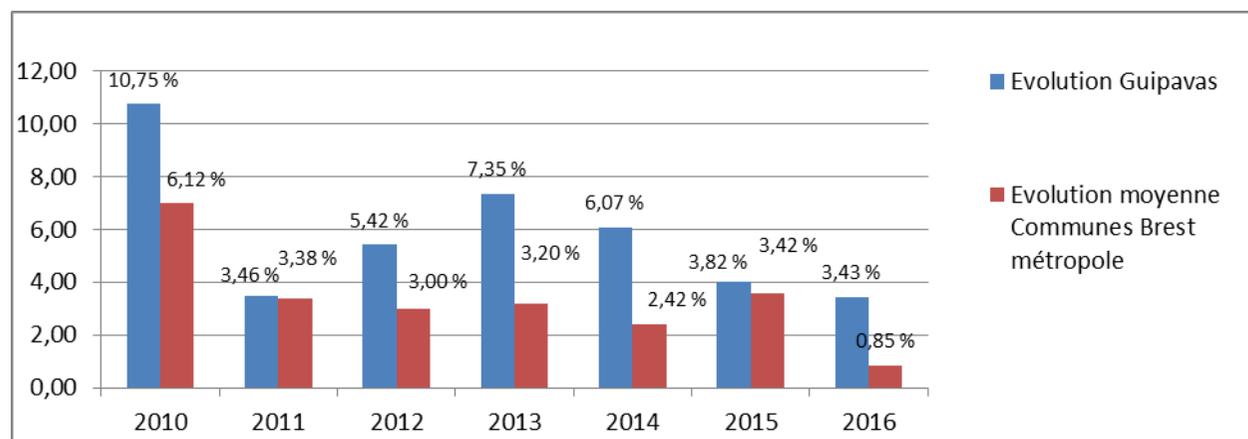
Bases Brest métropole	182 162 324	2,25%	187 265 724	2,80%	197 060 089	5,23%	202 910 907	2,97%	209 514 537	3,25%	215 923 690	3,06%	223 254 066	3,39%	228 556 812	2,38%	236 755 284	3,59%	237 155 000	0,17%
------------------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------



EVOLUTION COMPAREE DES PRODUITS DE TAXES FONCIERES SUR LE BATI
GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

ANNEES	2010	% N/N-1	2011	% N/N-1	2012	% N/N-1	2013	% N/N-1	2014	% N/N-1	2015	% N/N-1	2016	% N/N-1
BOHARS	515 160	4,98	532 757	3,42	559 690	5,06	580 893	3,79	597 737	2,90	608 729	1,84	633 488	4,07
BREST	34 452 143	5,77	35 428 485	2,83	36 338 511	2,57	37 368 250	2,83	38 147 719	2,09	39 521 946	3,60	39 423 703	-0,25
GOUESNOU	1 274 758	8,24	1 306 574	2,50	1 336 802	2,31	1 389 828	3,97	1 410 894	1,52	1 453 841	3,04	1 555 231	6,97
GUILERS	951 086	5,73	997 685	4,90	1 024 123	2,65	1 044 865	2,03	1 085 151	3,86	1 147 110	5,71	1 168 143	1,83
GUIPAVAS	2 678 362	10,75	2 771 077	3,46	2 921 145	5,42	3 135 876	7,35	3 326 307	6,07	3 459 895	4,02	3 578 599	3,43
LE RELECQ-KERHUON	2 247 196	4,89	2 372 981	5,60	2 446 280	3,09	2 534 694	3,61	2 576 768	1,66	2 648 989	2,80	2 652 595	0,14
PLOUGASTEL- DAOULAS	2 192 007	6,80	2 288 098	4,38	2 374 259	3,77	2 455 419	3,42	2 512 040	2,31	2 605 786	3,73	2 765 127	6,11
PLOUZANE	2 189 713	5,89	2 374 326	8,43	2 512 662	5,83	2 588 598	3,02	2 680 556	3,55	2 758 824	2,92	2 887 794	4,67
T O T A L - Moyenne	46 500 425	6,12	48 071 983	3,38	49 513 472	3,00	51 098 424	3,20	52 337 172	2,42	54 205 119	3,57	54 664 680	0,85

Produit Brest métropole* (taux 0,17 % en 2016 au lieu de 5,75 % en 2015)	5 823 543	2,97	5 823 543	0,00	6 197 011	6,41	6 407 392	3,39	6 559 581	2,38	6 936 930	5,75	6 948 642	0,17
---	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	-------------	-----------	-------------



3-5 RATIOS BUDGETAIRES

DRF : dépenses réelles de fonctionnement
RRF : recettes réelles de fonctionnement

	2004 (12 862h)	2005 (12 862h)	2006 (12862 h)	2007 (12862 h)	2008 (13953 h)	2009 (14193h)	2010 (14193h)	2011 (14193)	2012 (13933)	2013 (13845)	2014 (13909)	2015 (14052)	2016 (14392)
Dépenses réelles fonctionnement / population	438	444	467	499	521	553	577	625	665	739	770	768	734
Produit des impositions directes / population	316	327	337	353	337	367	398	424	456	485	501	524	515
Recettes réelles fonctionnement / population	612	571	583	735	616	639	696	738	813	839	873	874	835
Dépenses d'équipement / population	334	207	174	209	175	179	199	277	376	390	260	78	76
Encours de la dette / population	124	106	146	122	202	176	291	267	460	625	731	667	596
DGF / population	100	101	103	105	104	129	125	120	124	122	116	95	75
Dépenses de personnel / DRF	34,63%	35,09%	35,96%	37,70%	40,84 %	41,78%	42,37%	44,42%	45,50%	45,18%	48,53 %	47,65	48,33
*Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,08	1,06	1,05	1,05	1,04	1,02	1,05	1,00	0,73	0,82%	0,91%	1	0,88%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	75,23%	81,56%	84,09%	71,09%	88,17%	90,44%	86,77%	87,84%	85,11%	92,37%	94,15 %	94,16	94,70
Dépenses d'équipement brut / RRF	54,53%	36,29%	29,84%	28,48%	28,50%	27,99%	28,58%	37,54%	46,31%	46,47%	29,88 %	8,75	9,04
Encours de la dette / RRF	20,19%	18,71%	25,09%	16,69%	32,79%	27,54%	41,79%	36,21%	56,60%	74,49%	83,71 %	76,31	71,29

*Recettes fiscales / potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables.

A titre indicatif : la population INSEE de la commune est fixée au 1^{er} janvier 2017 à 14 502 habitants.

3-6 LES DOTATIONS

Les Dotations

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire**

Le montant perçu pour 2016 s'élève à 1 011 985 € contre 1 208 928 € en 2015. Il se décompose de la manière suivante :

- une dotation forfaitaire 2015 retraitée de 1 208 928 €
 - une part dynamique de population de + 33 623 € contre + 14 360 € en 2015
 - un écrêtement de – 36 268 € contre – 39 994 € en 2015
 - une contribution de la commune au redressement des finances publiques de – 194 298 € contre -183 006 € en 2015
- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) s'élève à 61 265 € (contre 65 368 € en 2015). La commune n'a pas reçu de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et n'en percevra pas en 2017. En 2015, un montant de 65 139 € (contre 130 277 € en 2014) avait été attribué.**

En 2017, la Commune connaîtra une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et ne recevra pas de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

- **Le Fonds de Compensation de TVA**

La commune a perçu en 2016, au titre du reversement pour l'exercice 2015, un montant de 165 640,64 €.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire perçue en 2016 s'élève à 48 432 € contre 2 876 € en 2015. L'assiette de la DSC-part 1 à répartir entre les communes correspond à 40 % de la croissance annuelle des nouveaux impôts économiques perçus par Brest métropole depuis 2011 à savoir : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). L'évolution à la hausse en 2016 s'explique par une croissance du produit de fiscalité économique perçu par la métropole sous l'effet des régularisations de provisions opérées dans les comptes d'un important contribuable à la CVAE. De ce fait, en 2017, selon les projections de Brest métropole l'enveloppe de DSC devrait nettement diminuer et est estimée à 17 400 €.**
- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal s'élève à 168 000 € en 2016 contre 132 829 € en 2015 soit une augmentation de 26,48 %. Le FPIC est une péréquation à caractère horizontal créée en 2011 par le législateur. En 2017, en raison du plafonnement de l'enveloppe nationale et des effets de la recomposition de la carte intercommunale, l'attribution communale devrait diminuer de 7.6 %.**

IV) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans le cadre des axes politiques suivants :

4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté	pages 32/33
4-2) Ressources Humaines	page 34
4-3) Action Sociale	page 35
4-4) Enfance Scolarisée	page 36
4-5) Affaires Culturelles	page 37
4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse	pages 38/40
4-7) Sport et Vie associative	page 41
4-8) Travaux et réseaux de télécommunication	Page 42
4-9) Développement Durable	page 43
4-10) Urbanisme, agriculture et déplacements	Page 44
4-11) Intercommunalité	pages 45/46

4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté

Administration générale

Objectifs : Etre à l'écoute et aux côtés des concitoyens pour toutes leurs démarches et assurer un accueil de qualité.

Enjeux et actions :

- Accentuer la dématérialisation pour les actes administratifs,
- Moderniser la consultation des registres d'état civil via la numérisation en partenariat avec les archives départementales,
- Etudier la création de nouveaux bureaux de vote dans le cadre de la refonte de la liste électorale,
- Rechercher avec les services des sources d'économies sur le budget de fonctionnement (hors personnel),
- Développer la mise en concurrence systématique,
- Reprendre les concessions échues ou abandonnées (cimetière) par tranche annuelle,
- Couvrir le territoire en défibrillateurs,
- Protéger les registres d'état civil contre les risques d'incendie.

Communication

Objectifs : Informer de manière transparente et complète.

Enjeux et actions :

- Refondre et mettre en place un nouveau site internet (amélioration de l'ergonomie et développement de la e.administration (accès aux télé-services)),
- Relayer et soutenir la communication des acteurs de la vie locale au travers de partenariats,
- Développer le bilinguisme et mettre en place des actions pour obtenir le label 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg.

Envoyé en préfecture le 24/01/2017
Reçu en préfecture le 24/01/2017
Affiché le
ID : 026-212900757-20170124-DEL20170105-DE

Démocratie et citoyenneté

Objectifs : Construire une démocratie locale forte, engager des actions citoyennes et promouvoir les valeurs de la République.

Enjeux et actions :

- Continuer à faire vivre les Assemblées de quartier,
- Renforcer le lien de confiance entre les élus et la population en organisant des réunions publiques,
- Accentuer les actions de démocratie/citoyenneté grâce aux outils existants et les autres délégations.

4-2) Ressources Humaines

Objectifs : Maintenir un service public de qualité et une bonne gestion des ressources humaines.

Enjeux et actions :

- Former les agents territoriaux à l'évolution des métiers et aux nouvelles compétences exigées,
- Garantir la continuité du service par la complémentarité entre les agents,
- Favoriser le dialogue social au travers du comité technique et du comité d'hygiène et de sécurité des collectivités territoriales,
- Etudier les axes de réduction de la précarité,
- Appliquer, dans le cadre du plan 2016/2020, la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) issue de la Loi de Finances 2016,
- Etudier la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

4-3) Action Sociale

Objectifs :

- Apporter l'information, servir de relais, promouvoir les dispositifs d'aide sociale existants,
- Renforcer la valorisation de l'engagement des partenaires,
- Accompagner l'amélioration du quotidien des usagers et encourager les actions de solidarité.

Enjeux et Actions :

- Prioriser les actions de proximité, de transversalité et de mutualisation de moyens,
- Développer des actions engagées en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales :
 - **la politique en faveur du logement conventionné :**
 - Augmenter le parc de logements conventionnés, renforcer les liens avec les bailleurs sociaux,
 - Renforcer l'implication du CCAS dans la programmation des logements sociaux,
 - **la politique en faveur des familles :**
 - Renforcer l'implication du CCAS dans l'ouverture des droits (CMU, CMUC, ACS, etc.),
 - Soutenir et aider les usagers dans leurs démarches administratives,
 - **La politique en faveur de la prévention sanitaire et sociale :**
 - Organiser des conférences à thème (asthme, tabac, la vaccination du jeune enfant, les NTIC et les jeunes, etc.).
 - **la politique en faveur des jeunes :**
 - Communiquer sur l'aide « coup de pouce ».
 - **la politique en faveur de l'emploi :**
 - Organiser la 3^{ème} édition du forum de l'emploi et de la formation professionnelle mutualisé avec la commune du Relecq-Kerhuon,
 - Etudier l'organisation de l'espace emploi
 - **la politique en faveur des séniors :**
 - Renforcer les partenariats avec le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) intercommunal et les associations locales,
 - Organiser un séjour à destination des séniors aux revenus modestes,
 - Proposer des ateliers de prévention.
 - **la politique en faveur des personnes en situation de handicap :**
 - Mettre en place une semaine de sensibilisation et un forum sur la question du handicap en partenariat avec des professionnels de la santé, des associations et des services municipaux.

4-4) Enfance Scolarisée

Objectifs : Faire de l'école un lieu de socialisation, d'éveil et d'épanouissement en garantissant une qualité d'accueil des enfants pendant les temps scolaires et périscolaires.

Enjeux et actions :

- Garantir un équilibre entre les tarifications des services rendus et les revenus des familles,
- Assurer la maintenance régulière des locaux (travaux...) et veiller à leur entretien,
- Maintenir les budgets alloués pour les fournitures scolaires et les sorties pédagogiques tout en poursuivant l'effort de recherche d'économie (suivi du marché pour les fournitures scolaires, pour la restauration scolaire et les transports collectifs...),
- Mener une réflexion sur l'accompagnement numérique en collaboration avec les responsables des établissements scolaires et la Direction Départementale de l'Education Nationale (étude des besoins en lien avec les projets pédagogiques),
- Réécrire, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Projet Educatif De Territoire en lien avec les différents acteurs.

Investissements 2017 :

- Procéder aux travaux de rénovation, d'entretien et d'amélioration de l'ensemble des écoles (confort, sécurité et accessibilité, etc...).

4-5) Affaires Culturelles

Objectifs : Maintenir une offre culturelle diversifiée sur la commune et la cohésion avec les autres délégations.

Enjeux et actions :

- Renforcer l'identité et l'interaction du pôle culturel,
- Développer le programme des animations de l'Awena,
- Mettre en place à l'Awena la tarification de l'auditorium et de l'abonnement pour les adhérents extérieurs à la commune,
- Privilégier les manifestations menées dans le cadre de partenariats avec les associations locales, et les acteurs culturels de la région brestoïse,
- Participer au Projet Educatif local notamment dans le cadre de la semaine de la jeunesse et de la journée pour la non-violence ...
- Maintenir la programmation de l'Alizé et des animations déjà existantes, notamment : fête du patrimoine, salon d'automne, animations de Noël, fête de la musique, fête de la Bretagne, Temps-bourg...,
- Maintenir et développer le principe de billetterie sociale mis en place sur la saison 2016/2017 entre le CCAS et l'Alizé,
- Maintenir et développer les partenariats avec les producteurs privés, dans l'idée de faire revenir des spectacles « Grand public » à l'Alizé,

Investissement 2017 :

Alizé

- Améliorer l'accueil du public, les qualités techniques du bâtiment et les conditions de fonctionnement du service.

Awena

- Poursuivre le développement des fonds documentaires,
- Poser des stores occultant au niveau de la banque d'accueil,
- Acquérir du matériel informatique complémentaire,
- Participer au financement du logiciel de mise en réseau de médiathèques de Brest Métropole,
- Equiper l'auditorium de projecteurs

4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse

Petite Enfance :

Objectifs :

- Répondre aux besoins du jeune enfant en proposant une offre d'accueil de qualité et diversifiée sur le territoire,
- Répondre aux besoins des familles en s'adaptant aux évolutions sociales et aux demandes atypiques, et notamment à l'accueil de l'enfant porteur de handicap,
- Donner une meilleure visibilité sur les offres d'accueil du territoire.

Enjeux et Actions :

- Mettre en place un temps d'information sous la forme d'un forum afin qu'à minima toutes les familles puissent connaître les ressources et les services dont elles peuvent disposer en matière de modes d'accueil. L'accueil des familles sera une priorité.
- Faire du Relais Parents Assistantes Maternelles un service en mesure d'accompagner les familles dans une approche globale dans leur besoin de mode de garde.
- Accompagner par la formation, par l'analyse de pratiques les professionnelles de la petite enfance.
- Organiser des conférences en faveur des familles et des acteurs sur le territoire ;
- Poursuivre la réflexion sur « l'accueil des enfants différents ».
- Mettre en place une coordination et un dialogue entre les différents acteurs afin de construire un projet partagé et adapté aux caractéristiques locales.
- Encourager la flexibilité d'accueil du jeune enfant en mettant en place une « garde relais » sur des horaires élargis afin de répondre à des besoins de garde plus ponctuels, à des situations d'urgence ou à des horaires contraignants.
- Mener une réflexion sur le LAEP : satisfactions, retour des fréquentations, identification du lieu...
- Garantir la continuité du taux d'occupation à la fois réel et financier de la maison de l'enfance.
- Mutualiser des locaux et du matériel pédagogique de la maison de l'enfance avec d'autres services municipaux.

Investissements 2017 :

- Acquisition d'une armoire à maintien de température pour la Maison de l'Enfance.

Enfance & Jeunesse

Objectifs :

- Développer des activités en rapport avec le projet pédagogique en tenant compte du confort et du bien-être des enfants,
- Optimiser l'ouverture des structures d'accueil,
- Rendre notre jeunesse active et citoyenne en lui permettant de s'impliquer davantage dans la vie locale.

L'Enfance:

Enjeux et Actions

- Mener une réflexion sur les conditions d'accueil de l'ALSH situé rue St Thudon,
- Améliorer l'offre des activités proposées aux enfants,
- Renouveler le séjour de 2 jours / 1 nuit en été pour les petits (5/7 ans),
- Accompagner les professionnels par la formation, par l'analyse de pratiques notamment sur « l'accueil des enfants porteurs de handicap » et « la communication non violente »,
- Poursuivre la mise en place de conférences en partenariat avec différents services municipaux
- Reconduire les actions passerelles avec la Maison de l'Enfance.

Investissements 2017 :

ALSH Saint-Thudon :

- Procéder aux travaux de rénovation, d'entretien et d'amélioration du bâtiment (confort, sécurité et accessibilité, etc...).

La Jeunesse :

Enjeux et Actions :

- Mettre en place les actions du nouveau Projet Educatif Local,
- Dynamiser l'espace jeune,
- Poursuivre les échanges intergénérationnels,
- Améliorer l'offre des activités proposées dans le cadre des TAP en partenariat avec les associations.
- Réfléchir à un nouveau mode de fonctionnement de la « commission jeunes »,
- Reconduire des ateliers parents/enfants,
- Reconduire les actions à destination des établissements scolaires :
 - Dans les collèges : présence d'un animateur, activités, conférences...
 - Dans les écoles maternelles et élémentaires : évènements sportifs, actions PNNS...

Investissements 2017 :

- Achat d'équipements divers pour la maison des jeunes.

4-7) Sport et Vie Associative

Objectifs :

- Les associations sont des partenaires privilégiés de la ville et à ce titre la ville veut les accompagner dans leur développement de manière à maintenir une qualité de vie associative dans la perspective du développement démographique de la commune.
- Conserver en permanence une écoute attentive des associations pour étudier et apporter les réponses appropriées aux demandes exprimées.

Enjeux et actions :

- Associer les responsables d'associations à l'élaboration des projets pour la commune,
- Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des adhérents des associations,
- Poursuivre la simplification des procédures de mise à disposition des salles et des matériels de la commune aux associations,
- Soutenir les associations par des aides directes (subventions, partenariats) et indirectes (mise à disposition de salles, de moyens matériels et humains),
- Doter le Service Sport et Vie Associative (SSVA) de moyens informatiques facilitant le travail des agents pour les rendre plus disponibles à l'accueil des associations.

Investissement 2017 :

Stade de Kerlaurent

- Poursuivre la construction des vestiaires,

Salle Jean Kergoat

- Réaliser la première tranche de travaux de rénovation,

Complexe de Kercoco

- Apposer une signalétique adaptée à la nouvelle configuration des lieux,

Halle de Moulin Neuf

- Lancer la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour définir le programme de rénovation,

Piste de BMX

- Réaliser des travaux de sécurisation du site,
- Pérennisation des deux virages de la piste par la pose d'un enrobé,

Service Sport et Vie Associative (SSVA)

- Acheter des équipements pour améliorer le fonctionnement du service et répondre aux demandes des associations.

4-8) Travaux, Réseaux de télécommunication

Travaux

Objectifs : Poursuivre les démarches engagées de maîtrise des dépenses d'investissement et de fonctionnement tout en réalisant des travaux d'amélioration du patrimoine communal ainsi que la création de nouveaux aménagements afin de répondre au mieux aux attentes et besoins recensés.

Investissement 2017 :

- Poursuivre l'aménagement des vestiaires et d'un club house au complexe sportif de Kerlaurent,
- Réaliser des travaux de restructuration et de rénovation de la salle Jean Kergoat,
- Lancer une étude sur l'extension et la modernisation de la halle polyvalente de Moulin Neuf,
- Construction d'un city-stade au Douvez,
- Procéder à la 1^{ère} tranche des travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux obligatoires dans le cadre de la législation - programmation sur 6 ans.

Maintenance du patrimoine communal :

Objectifs : Entretenir les 48 500 m2 de patrimoine communal et l'adapter aux besoins de la collectivité.

Investissement 2017 :

- Procéder aux travaux de rénovation, d'entretien et d'amélioration de l'ensemble des bâtiments (confort, sécurité et accessibilité, etc...).
- Acquérir des matériels et mobiliers.

Réseaux de télécommunication et informatique

Objectifs :

- Assurer la maintenance des systèmes téléphoniques et informatiques,
- Améliorer la qualité de service et la fiabilité des installations.

Enjeux et actions :

- Optimiser la gestion des systèmes téléphoniques, informatiques et d'impression.

4-9) Développement Durable

Objectifs :

- Réduire les dépenses d'énergie dans les bâtiments communaux,
- Aider les particuliers à maîtriser les consommations d'énergies,
- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour obtenir des impacts sur les aspects climat et énergie.

Enjeux et actions :

- Poursuivre les actions en cours.

4-10) Urbanisme, agriculture et déplacements

Objectifs :

Accompagner et gérer le développement de la commune sur le plan économique et habitat, en tenant compte des activités déjà présentes, en permettant aux nouveaux arrivants de se loger tout en préservant la qualité de vie, et en limitant l'emprise foncière.

Enjeux et actions :

- Poursuivre les études et actions au niveau des voiries, des Zones d'Aménagement Concerté et de l'assainissement,
- Développer l'offre de logements conventionnés,
- Poursuivre la réflexion sur le schéma de référence du centre bourg.

4-11) Intercommunalité

Guipavas au cœur des politiques publiques de Brest métropole

Deuxième commune de Brest Métropole en population, Guipavas dispose aussi, avec ses 4 413 hectares, d'une superficie proche de celle de Brest (4 951 hectares). En outre, Guipavas bénéficie, avec l'aéroport et son positionnement à proximité, de grands axes de circulation routière et ferroviaire, d'une situation stratégique au cœur du pays de Brest. Ce sont des atouts qui permettent à Guipavas d'occuper une place importante dans l'organisation de la métropole et la définition de son avenir. Cette situation lui confère aussi des responsabilités qu'elle entend assumer pleinement, en particulier dans l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, ceci dans le respect du cadre de vie des populations et des acteurs économiques déjà installés, et de l'environnement.

Comme en 2016, les orientations budgétaires pour 2017 intègrent la contrainte d'évolution des ressources marquée par une nouvelle réduction des dotations de l'Etat cumulée avec celles des années précédentes. Pour maintenir une bonne capacité d'investissement sans recours au levier fiscal, Brest Métropole devra accentuer la maîtrise des dépenses par la recherche d'économies supplémentaires sur le budget de fonctionnement. La ville de Guipavas recherchera autant que possible le développement de la mutualisation des actions comme par exemple l'adhésion en 2016 au groupement de commandes de Brest métropole « marchés généraux de travaux, services et fournitures de tous corps d'état dans les bâtiments ».

Malgré les contraintes budgétaires de Brest Métropole, la ville de Guipavas veillera à ce que les problématiques suivantes soient prises en compte :

- assurer la maintenance et l'entretien du patrimoine existant,
- concevoir les nouveaux équipements et les interventions sur les équipements existants de telle façon que les travaux permettent de réduire les charges de fonctionnement (énergie, eau...),
- maintenir un bon niveau de services pour la population,
- accueillir les nouveaux projets d'entreprises en ayant le souci d'une utilisation optimale du foncier économique afin de préserver le potentiel de production agricole du territoire et de protéger les ressources naturelles,
- concevoir les opérations d'habitat (renouvellement urbain et nouvelles zones d'urbanisation limitées aux continuités urbaines) en conciliant l'exigence de densification qui découle de l'économie de foncier et celles d'une offre diversifiée de logements.

En 2017, comme en 2016, en application du « contrat de proximité territoriale » entre Brest métropole et la commune adopté le 8 avril 2015, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur le programme annuel de travaux de Brest métropole sur la voirie et les espaces verts.

Le logiciel « Relation Administrés », qui permet à tout administré de signaler un problème ou dysfonctionnement relevé sur le domaine public, en résolution, via le site internet de Brest métropole ou un smartphone, est désormais opérationnel en application d'une délibération prise par le conseil municipal. En 2016, de janvier à novembre, sur les 545 fiches « Relations-Administrés », 10% d'entre elles ont été transmises à la commune de Guipavas via le site de Brest Métropole.

Révision du SCOT : 2017 - ultime étape

L'année 2017 finalisera la procédure de révision du SCOT du pays de Brest, démarrée en décembre 2014.

La révision a pour objectif d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques inscrites dans le SCOT approuvé le 13 septembre 2011. La priorité est donnée à la poursuite de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants actuels et futurs du territoire.

Plusieurs enjeux essentiels ont été dégagés, notamment la maîtrise de la consommation d'espace par la lutte contre l'étalement urbain, la préservation du foncier agricole et naturel. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été élaboré en 2016.

2017 verra l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui traduira les orientations du PADD en éléments prescriptifs opposables au tiers. Un travail important sera également mené sur la traduction de la loi littoral dans le SCOT, en cohérence avec l'évolution récente de la jurisprudence, notamment en ce qui concerne la caractérisation des villages et des hameaux.

Le SCOT devrait entrer en application début 2018, après approbation par délibération du Pôle métropolitain du Pays de Brest fin 2017. Le PLU devra ensuite être mis en compatibilité suivant une procédure à déterminer (révision ou modification).

CONCLUSION

Comme pour le budget 2016, la municipalité confirme ici son engagement de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité malgré l'incidence cumulée des baisses des dotations de l'Etat qui impactera négativement les recettes et le résultat de l'exercice et cela malgré une baisse de l'annuité de la dette depuis deux ans. La municipalité choisit la voie d'une politique d'économies qu'elle entend mener avec discernement dans la continuité du début de mandat. Les efforts pour maîtriser les charges de la commune vont donc se poursuivre, tout en veillant à une bonne qualité des services à la population.

Dans le respect du scénario retenu lors l'audit réalisé par le cabinet Ressources Consultants Finances (RCF), la municipalité entend continuer à :

- maîtriser le ratio d'endettement (capacité de désendettement) d'ici 2020,
- conserver une capacité d'investissement au-delà du seul entretien du patrimoine communal existant, pour rendre possible la construction de nouveaux équipements et apporter des améliorations significatives aux équipements existants,
- garantir une qualité de services communaux qui réponde aux attentes et aux besoins des Guipavasiens.

Pour ce faire, la municipalité maintiendra le cap fixé depuis avril 2014 et orientera sa politique de la façon suivante :

- une quasi-stabilisation des dépenses de fonctionnement courantes strictes en 2017 comme en 2016 et 2015,
- des dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) d'un volume global de 9 845 150 € sur la période 2016-2020,
- une capacité de désendettement qui sera maîtrisée de telle façon que le seuil préconisé des 8 années ne soit pas dépassé en fin de mandat.